



Service public de la petite enfance

La Caf du Nord vous accompagne



Service public de la petite enfance :

quelques éléments de contexte

Le service public de la petite enfance (SPPE) vise à garantir un accueil de qualité à tous les enfants et leurs familles.

Le SPPE se structure autour de trois priorités :

- Lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil
- Replacer le respect des besoins des jeunes enfants au cœur des objectifs, pratiques et contrôles de l'accueil du jeune enfant et ainsi attirer de nouveaux professionnels vers les métiers de la petite enfance
- Aller vers chaque parent et chaque enfant pour les accompagner vers un accueil réellement universel

L'action en direction des jeunes enfants et de leurs parents est centrale pour lutter contre les inégalités de destin.

Les premières années de la vie d'un enfant sont décisives. Pour lui permettre de réaliser son plein potentiel, il a besoin d'un environnement à la fois sécurisant et stimulant. Chez l'enfant, la diversité et la multiplicité des interactions au cours de ses trois premières années ont un effet important sur l'apprentissage du langage et le développement socio-émotionnel¹.

Le recours à un mode d'accueil collectif, même ponctuel ou transitoire, permet de développer le bien-être de l'enfant en favorisant l'égalité des chances avant l'entrée dans le monde scolaire : sociabilisation, développement

du langage, accompagnement des trajectoires de neuro-développement de l'enfant.

Offrir une place d'accueil, quelle que soit sa durée, à une famille pour son enfant est un facteur clé non seulement pour le développement psychosocial des enfants mais aussi le soutien et le retour à l'emploi des parents. Or, il apparaît que les ménages modestes ont un taux de recours à un mode de garde trois fois moins élevé que les ménages les plus aisés.

Permettre à plus de familles d'accéder à des modes d'accueil collectif participe donc à une stratégie de prévention et d'investissement social.

La loi Plein emploi² positionne les communes et intercommunalités comme « autorités organisatrices » de l'accueil du jeune enfant.

À compter du 1^{er} janvier 2025, les communes vont exercer des compétences obligatoires en matière de recensement des besoins, d'information et d'accompagnement des familles. Au-delà d'un seuil de 3 500 habitants, elles planifient le développement de l'offre et soutiennent la qualité des modes d'accueil.

En appui des collectivités locales, la Caf mobilise ses expertises, des financements et son ingénierie pour soutenir le déploiement du SPPE.

La Caf soutient les collectivités en :

- mobilisant un réseau d'acteurs au service d'objectifs partagés et d'une stratégie concertée (notamment dans le cadre des conventions territoriales globales) ;
- donnant accès aux données clés sur le territoire pour permettre de construire un diagnostic et une stratégie ;
- favorisant l'accès au droit et à l'information des habitants ;
- mobilisant des compétences d'ingénierie (accompagnement des projets, de la conception à la réalisation) ;
- subventionnant en fonctionnement et en investissement les crèches et les relais petite enfance (RPE).

La Caf verse aussi une allocation aux parents employeurs d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'une garde d'enfant à domicile.



¹ Melhulsh, Lloyd, Martin & Mooney, 1990 - Melhulsh, Martin & Mooney 1991 - Hart & Risley 1995

² Article 17 et 18 - adoptée le 14 novembre 2023

les chiffres sur notre territoire

L'offre d'accueil

59 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans

32 % chez les assistant(e)s maternel(le)s

Égal au niveau national

17 % en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) financés par la prestation de service unique (PSU)

22 % au niveau national

9 % à l'école maternelle

2 % au niveau national

1 % en EAJE bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

2 % au niveau national



Dans le Nord **170 000 enfants ont moins de 6 ans.**

Parmi eux, **1 enfant sur 5**

- réside dans un quartier prioritaire ;
- vit au sein d'une famille monoparentale ;
- vit dans un foyer bénéficiaire du RSA.

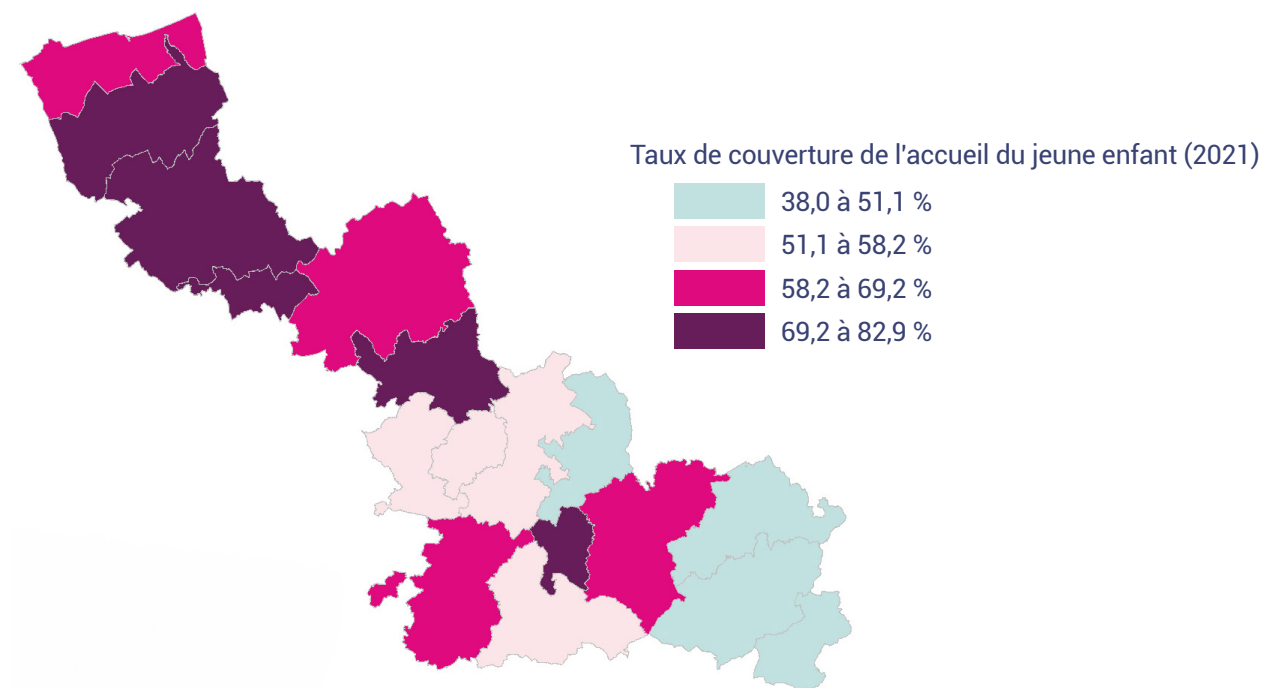
71,8 % des familles monoparentales et **25,9 %** des couples avec un enfant de moins de 3 ans ont de bas revenus.

Nombre de places d'accueil au 31 décembre 2023

- 11 692 places en EAJE financés par la PSU - source : Caf du Nord
- 4 156 places en EAJE financés par la Paje - source : Conseil départemental du Nord
- 12 614 assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s - source : Conseil départemental du Nord / Estimation³ : 38 000 places
- 1 816 places en maisons d'assistantes maternelles (Mam) - source : Conseil départemental du Nord
- 135 relais petite enfance (RPE) - source : Caf du Nord

³ sur la base d'une capacité d'accueil moyenne de 3 enfants

Des disparités territoriales importantes



Les constats sur le département du Nord

- Une diminution importante du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s liée à une perte d'attractivité du métier (fin d'activité, non-renouvellement des départs en retraite)
- Un ralentissement du développement de places financées par la PSU
- Une progression du nombre de places financées par la Paje (places plus difficilement accessibles aux familles aux revenus modestes)
- Des disparités d'accessibilité territoriales de l'offre d'accueil
- Une singularité du département : un taux de préscolarisation (9 %) plus élevé que la moyenne nationale (2 %)
- Une bonne couverture de RPE : environ 80 % des communes du département sont couvertes
- Un développement de crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip) : 7 crèches labellisées au 30 septembre 2024
- 6 pôles ressources handicap pour accompagner les familles et les structures et permettre l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans les crèches ou chez les assistant(e)s maternel(le)s ou dans les accueils de loisirs maternels.

Vous soutenir dans votre compétence d'information et d'accompagnement des familles sur les modes d'accueil

Les enjeux

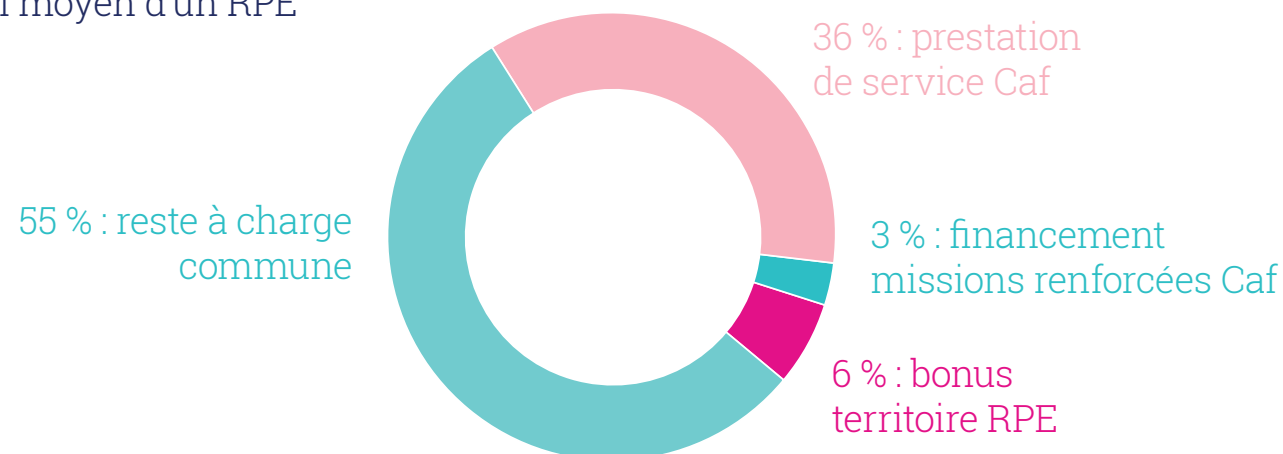
Les parents s'informent par leurs propres moyens sur les modes d'accueil. Les sources d'information sont nombreuses, souvent concurrentes, rarement exhaustives et pas toujours fiables ni toujours gratuites. L'information municipale sur les modes d'accueil est à consolider pour englober tous les modes d'accueil

(individuel, collectif municipal et collectif non-municipal). L'objectif est d'offrir aux parents de votre commune une information fiable, gratuite, exhaustive et bien intégrée dans le parcours des familles au sein des services physiques et numériques municipaux.

Les leviers de la Caf

- **Le site internet monenfant.fr** permet aux parents d'effectuer une recherche géolocalisée d'un mode d'accueil, d'évaluer le coût de la crèche et de faire une demande d'information en ligne.
- **Les RPE** proposent un service d'informations et d'accompagnement pour les familles et les professionnels. La Caf accompagne la création et le développement de ce type de service avec :
 - une aide à l'investissement dans le cadre du Plan d'investissement petite enfance ;
 - une aide au fonctionnement.

La Caf finance jusqu'à 45 % du coût de fonctionnement annuel moyen d'un RPE



Vous soutenir dans votre compétence de développement de l'offre d'accueil collectif

Les enjeux

Gérer ou cofinancer des crèches est coûteux en investissement et en fonctionnement, le reste à charge pour la commune et son évolution dans le temps représentent une charge aujourd'hui et un risque financier pour l'avenir. Par ailleurs, il manque des professionnels pour

faire fonctionner à plein les établissements ouverts et en ouvrir de nouveaux. La Caf vous aide à limiter le reste à charge, à contenir son évolution dans le temps et à le provisionner.

Les leviers de la Caf

Des aides à l'investissement pour soutenir la création et la rénovation de nouvelles structures d'accueil

Création

Le Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje) : son montant varie entre 8 000 € et 26 000 € par place en EAJE PSU, selon la nature du projet, dans la limite de 80 % du coût du projet.

La Caf s'adapte aux capacités financières de la collectivité et aux caractéristiques du territoire : elle intervient fortement quand les moyens financiers de la collectivité et l'offre existante sont faibles. La Caf s'adapte aux coûts et à l'ambition du projet : les travaux de gros œuvre et les projets ambitieux en matière de développement durable sont mieux financés.

Le Piaje peut aussi être mobilisé pour des projets de Mam.

Rénovation

La Caf attribue également des aides destinées à la rénovation des places d'accueil existantes, en vue de contribuer à la pérennisation d'une offre de qualité.

Le fonds de modernisation permet un financement d'un montant de 4 800 € à 6 800 € par place.

L'accompagnement et les dispositifs de la Caf

Des aides au fonctionnement pour vous accompagner au quotidien

La PSU est une subvention dont le montant dépend directement du volume d'activité. Ses modalités de calcul neutralisent le niveau des recettes issues des familles. Elle garantit un tarif adapté à leur situation grâce au barème national des participations familiales. Pour accompagner l'augmentation des coûts de fonctionnement des structures d'accueil du jeune enfant, la PSU augmentera de 12 % en 5 ans.

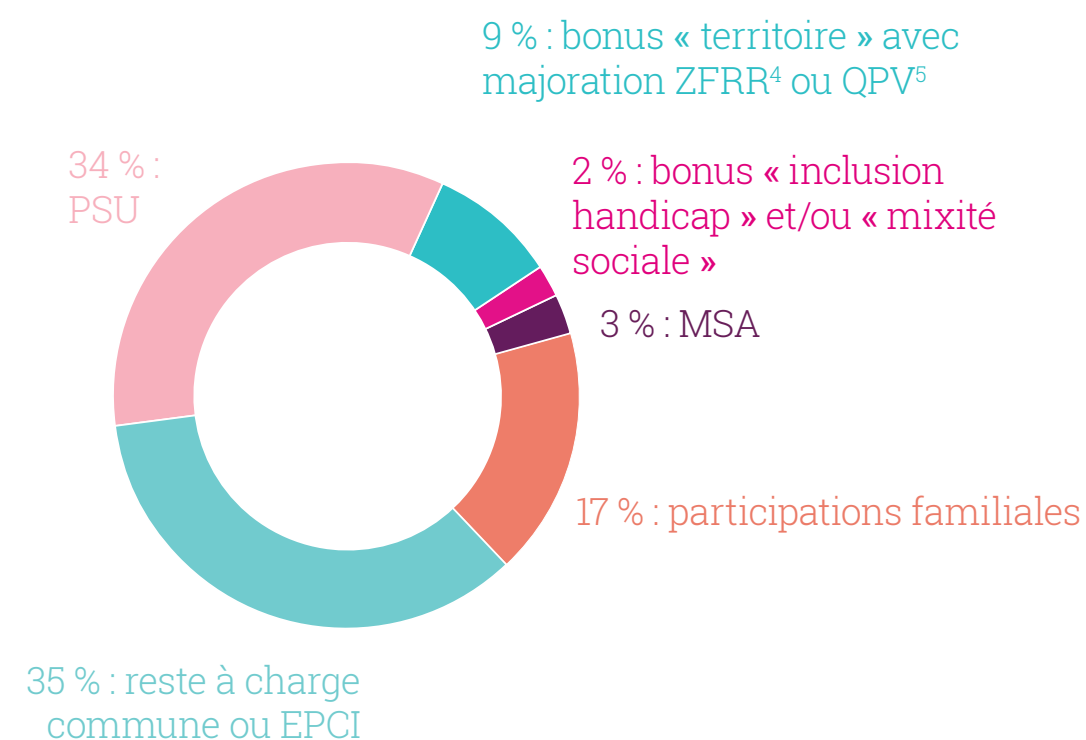
Les heures dédiées à la préparation de l'accueil de l'enfant sont également mieux accompagnées pour soutenir la parentalité et développer les relations partenariales utiles pour accueillir les besoins spécifiques de chaque enfant. À noter : à compter du 1er janvier 2025, les heures de préparation remplacent le financement des heures dites « de concertation » pour favoriser la préparation de l'accueil de chaque enfant.

Nouveauté 2024 : pour améliorer la qualité de l'accueil, la Caf compense intégralement les recettes non perçues liées à l'organisation de 3 journées pédagogiques (par crèche et par an).

Les différents bonus forfaitaires s'adaptent aux caractéristiques du territoire et du public accueilli et stabilisent le montant annuel des recettes de l'équipe :

- Le bonus « attractivité » (nouveau 2024) apporte un soutien aux efforts de convergences salariales des professionnels des crèches bénéficiant de la PSU.
- Le bonus « territoire » garantit un maintien des financements attribués aux collectivités qui soutiennent le fonctionnement des services aux familles. Il tient compte de leur potentiel financier en retenant pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville le niveau maximal, quel que soit leur potentiel financier. Il s'adresse aux collectivités implantées sur un territoire couvert par une convention territoriale globale (CTG).
- Le bonus « trajectoire de développement » (nouveau à compter de 2025) accompagne une progression du nombre de places soutenu par la collectivité locale sur son territoire sur une période pluriannuelle.
- Le bonus « inclusion handicap » favorise l'accueil des enfants en situation de handicap en compensant les surcoûts qui peuvent être générés.
- Le bonus « mixité sociale » encourage l'accueil des publics issus de familles vulnérables.

La Caf finance jusqu'à 65 % du coût annuel de fonctionnement d'une place de crèche



⁴ zones France ruralités revitalisation

⁵ quartiers prioritaires de la politique de la ville

Vos interlocuteurs à la Caf du Nord



Pôle Flandre

Aujourd'hui formé de 2 unités territoriales dont le pilotage global est assuré par Sandrine Salvalaggio : sandrine.salvalaggio@caf59.caf.fr

UNITÉ TERRITORIALE / RESPONSABLE	CONTACT
CU DUNKERQUE / Fanny Capitaine	fanny.capitaine@caf59.caf.fr
TERRITOIRES HORS CU DUNKERQUE / Sylvain Vanbeveren	sylvain.vanbeveren@caf59.caf.fr

Pôle Métropole Européenne de Lille

Aujourd'hui formé de 5 unités territoriales dont le pilotage global est assuré par Virginie Descamps : virginie.descamps@caf59.caf.fr

UNITÉ TERRITORIALE / RESPONSABLE	CONTACT
ARMENTIÈRES / Sophie Richet	sophie.richet@caf59.caf.fr
VILLENEUVE D'ASCQ / Aline Saddiki	aline.saddiki@caf59.caf.fr
LILLE / Laetitia Platevoet	laetitia.platevoet@caf59.caf.fr
ROUBAIX / Audrey Buisine	audrey.buisine@caf59.caf.fr
TOURCOING / Joséphine Dalibon	josephine.dalibon@caf59.caf.fr

Pôle Pévèle – Bassin Minier

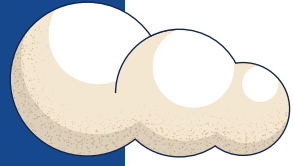
Aujourd'hui formé de 3 unités territoriales dont le pilotage global est assuré par Anne Gaillet : anne.gaillet@caf59.caf.fr

UNITÉ TERRITORIALE / RESPONSABLE	CONTACT
PÈVÈLE CAREMBAULT ET DOUAISIS AGGLOMÉRATION / Marianne Duquenne	marianne.duquenne@caf59.caf.fr
VALENCIENNES MÉTROPOLE / Tiffany Mehddeb	tiffany.mehddeb@caf59.caf.fr
PORTE DU HAINAUT ET CŒUR D'OSTREVENT/ Laetitia Manchon	laetitia.manchon@caf59.caf.fr

Pôle Cambrésis – Sambre Avesnois

Aujourd'hui formé de 2 unités territoriales dont le pilotage global est assuré par Sandrine Delbassée : sandrine.delbassée@caf59.caf.fr

UNITÉ TERRITORIALE / RESPONSABLE	CONTACT
CAMBRÉSIS / Jean-Sébastien Dumont	jean-sebastien.dumont@caf59.caf.fr
SAMBRE-AVESNOIS / Aurélie Laurent	aurelie.laurent@caf59.caf.fr



Suivez notre actualité
sur les réseaux sociaux

